Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 029-242900074-20260312-CC2026_03_35B-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'IROISE
C.S. 10078
29290 LANRIVOARE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

EN EXERCICE : 55

PRÉSENTS : 50

VOTANTS : 54

L'an deux mille vingt six, le quatre mars
Les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la Communauté de Communes du Pays d'Iroise sous la présidence de Monsieur TALARMIN André, Plouarzel.

ETAIENT PRESENTS :
Monsieur COLIN Guy, Brélès ; Madame APPRIOUAL Anne, Lampaul-Ploudalmézeau ; Monsieur JOURDEN Michel, Lampaul-Plouarzel ; Madame JAMET Brigitte, Lampaul-Plouarzel ; Monsieur COLIN Christophe, Landunvez ; Madame TANGUY Marie-France, Landunvez ; Monsieur BRIANT Jean-Noël, Lanildut ; Madame ANDRE Pascale, Lanrivoaré ; Monsieur RAGUENES Joseph, Lanrivoaré ; Monsieur MILIN Jean-Luc, Le Conquet ; Madame HUELVAN Annaïg, Le Conquet ; Madame STORCK Christiane, Le Conquet ; Madame GODEBERT Viviane, Locmaria-Plouzané ; Monsieur MEON Philippe, Locmaria-Plouzané ; Madame CLECH Frédérique, Locmaria-Plouzané ; Monsieur GUENEUGUES Jean-Michel, Locmaria-Plouzané ; Monsieur QUILLEVERE Bernard, Milizac-Guipronvel ; Madame LAI Sylviane, Milizac-Guipronvel ; Monsieur BRIANT Bernard, Milizac-Guipronvel ; Madame PROVOST Véronique, Milizac-Guipronvel ; Monsieur TALARMIN André, Plouarzel ; Madame CONQ Anne-Marie, Plouarzel ; Monsieur BATANY Philippe, Plouarzel ; Madame CHENTIL Josiane, Plouarzel ; Monsieur CARREGA David, Ploudalmézeau ; Madame LAOT Anne, Ploudalmézeau ; Monsieur BIVILLE Sébastien, Ploudalmézeau ; Madame DAMOY Valérie, Ploudalmézeau ; Monsieur DENIEL Romain, Ploudalmézeau ; Monsieur VINCE Logann, Ploudalmézeau ; Monsieur PRUNIER Patrick, Plougonvelin ; Madame KUHN Audrey, Plougonvelin ; Monsieur CORRE Stéphane, Plougonvelin ; Madame CALVEZ Christine, Plougonvelin ; Monsieur THOMAS Philippe, Plougonvelin ; Monsieur LE HIR François, Ploumoguer ; Madame LE GALL Chantal, Ploumoguer ; Monsieur COROLLEUR Antoine, Plourin ; Madame LAINEZ Marie-Christine, Plourin ; Monsieur ROBIN Yves, Porspoder ; Madame LOQUET-LEGALL Myriam, Porspoder ; Monsieur MOUNIER Gilles, Saint Renan ; Madame ARZUR Claudie, Saint Renan ; Monsieur COLLOC Jean-Louis, Saint Renan ; Madame DUSSORT Fabienne, Saint Renan ; Monsieur LE CORRE Albert, Saint Renan ; Madame JAOUEN Armelle, Saint Renan ; Monsieur PRUVOST Alexandre, Saint Renan ; Monsieur KEREBEL Lucien, Trébabu ; Monsieur TREGUER Reun, Tréouergat

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 029-242900074-20260312-CC2026_03_35B-DE

ABSENTS EXCUSES :
Monsieur RAULT Loïc, Locmaria-Plouzané a donné pouvoir à Madame JAOUEN Armelle
Monsieur LANDURE Jean-Pierre, Milizac-Guipronvel a donné pouvoir à Madame PROVOST Véronique
Monsieur DELHALLE Didier, Molène a donné pouvoir à Monsieur TALARMIN André
Madame TALARMAIN Claire, Saint Renan a donné pouvoir à Madame DUSSORT Fabienne
Madame LAMOUR Marguerite, Ploudalmézeau

Monsieur CARREGA David a été élu secrétaire de séance.

CC2026_03_35B : TARIFS 2026-2027 DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE D'IROISE

Exposé

En 2025, le Conseil a opté pour les orientations suivantes pour les tarifs de l'école de musique :

- Maintenir une grille établie sur le quotient familial ;
- Augmenter de 2.2% les tarifs des Parcours complet 20 et 30 (comprenant le tarif proportionnel à 45 minutes), éveil, découverte, ateliers… ;
- Conserver les réductions sur le deuxième inscrit le moins cher (10%), les réductions sur les parcours adaptés (15%) et l'inscription passerelle pour les élèves issus des Orchestres à l'école (10%) ;
- Le maintien des tarifs de la billetterie 5 et 10 euros.

En 2025, les effectifs de l'EMI sont légèrement en baisse :
- dans les parcours 551 élèves (- 21 par rapport à 2024) :
  -13% de baisse pour le parcours complet 30 min ; + 17% pour le parcours complet 20 min +12% pour les pratiques collectives, -17% pour l'éveil et le parcours découverte ;
- dans les conventionnés 363 élèves : stable (- 1 par rapport à 2024).

Les familles sont réparties dans les différentes catégories de quotient familial comme suit : 7% sont en QF1 (stable), 38% en QF2 (+2%), 57% en QF3 (-2%).
Les recettes des inscriptions représentent un chiffre d'affaires de 240 082 €, pour la première fois en baisse depuis la création de l'école, de 19 616 €.

Les effectifs dans les parcours sont en baisse depuis le niveau référence de 2018 (608 élèves) ou le niveau antérieur à la prise de compétence (740 élèves) soit une perte de 189 élèves. Pour limiter une fuite des effectifs et assurer une mission de service public à la population, les tarifs, après une augmentation de 35% en moyenne lors de la prise de compétence (140% à Saint Renan), avaient été revalorisés de 2% en 2021, de 4% en 2022, 5% en 2023.
En parallèle, une étude auprès des usagers de l'EMI permet d'évaluer le service rendu. Les tarifs sont jugés trop chers par 51% des répondants. D'autre part, parmi les non réinscrits, il

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 029-242900074-20260312-CC2026_03_35B-DE

ressort que **25% des effectifs quittent l'école** chaque année en raison de ces tarifs trop élevés.
Par ailleurs, les tarifs sont **38% plus élevés** que dans le reste du département (430€ en moyenne) et de **323 € supérieurs à la moyenne nationale (596 contre 273 €)**.

C'est pourquoi l'école de musique communautaire cherche des pistes. L'objectif est d'augmenter le nombre d'élèves en parcours afin :

- D'augmenter les recettes. En effet, l'objectif de contrôle du coût pourra être atteint par plusieurs moyens :
  - Augmentation des recettes des usagers en développant des effectifs par l'attractivité de l'offre et des tarifs. L'augmentation des effectifs est contrôlée dans le cadre d'une stabilité des heures d'enseignements et donc de la masse salariale ;
  - Développement d'offres permettant d'atteindre une rentabilité : cours collectifs, mises à disposition d'enseignants facturés à des partenaires et clients extérieurs (crèches, comités d'entreprises, établissements médico-sociaux, etc) ;
  - Développement d'offres à destination des adultes qui sont plus rentables que les enfants, ont un rôle de consolidation des ensembles de l'école et permettent de rendre un service accru à la population ;
- De valoriser la dynamique de l'école et de l'équipe ;
- D'accroître le service rendu en touchant de plus larges catégories de population.

On ne peut corréler baisse des effectifs et baisse du coût du service car **la masse salariale qui représente 93% du budget n'est pas une part variable**. Aussi, une tendance à la baisse des effectifs apportera moins de recettes, sans réduction de la masse salariale et creusera mécaniquement le déficit pour un service moindre.
De la même façon, des tarifs trop élevés vont impacter notamment les QF2, représentant les classes moyennes qui sont à un niveau très bas à 38%, soit 7% plus bas que le niveau référence de 2019 (45%).

Rappelons que l'EMI est une des écoles au **coût de fonctionnement le plus bas du Finistère** (30% de moins que la moyenne) pour un service rendu optimal, tant à l'école de musique que dans ses nombreux domaines d'intervention.

Participation des familles :

La participation des usagers de l'EMI représentait **34% du budget en 2025** (elle est en moyenne de 6% dans un conservatoire). La part du budget principal quant à elle représente 37%, **celle des communes 17%. Cette participation est en baisse de 22.5%** en valeur (= inflation depuis 2016) alors que celle des **familles a augmenté de 35%** depuis 2017.

<u>Orientations tarifaires :</u>

Concernant l'offre habituelle :

- Parcours Complet,
- Parcours Éveil,
- Parcours découverte,

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 029-242900074-20260312-CC2026_03_35B-DE

- Parcours pratiques collectives,
- Accompagnement de groupe amateur,
- Mise à disposition des enseignants. Coût horaire des interventions pédagogiques (auprès des crèches, Esat, Centre de loisir, etc),

Il est proposé, au regard du contexte actuel, une revalorisation tarifaire de 1.3% afin d'absorber l'inflation, de couvrir en partie une augmentation mécanique de la masse salariale (GVT, indice, valeur du point, réforme Eclat) tout en fidélisant les usagers.

Il est proposé en outre de :

- Augmenter les recettes par une augmentation des effectifs à l'intérieur et hors des parcours. Élargir le public touché grâce à une attractivité de l'offre sans augmenter la masse salariale. Offre qui a déjà fortement évolué depuis quatre ans et qui reste à consolider (encadrement de pratique amateur, cours à la carte / pass voix-instrument, stages, carte cadeau, Offre vers les CE, extension vers la Petite Enfance et le médico-social).
  - Facturer les interventions scolaires pierre angulaire de la démocratisation de la musique en pays d'Iroise sur le modèle du nautisme. Ce service coûte 25 000€. A titre de comparaison, l'éducation à l'environnement, toujours gratuite pour les écoles et les familles coûte plus de 70 000€ (en touchant moins d'élèves). Il est proposé de facturer 1€ les séances par enfant (cycle de 10 séances). La prise en charge du financement pourra être variable selon le contexte : familles, APE, écoles via la subvention de la mairie, mairie directement comme pour NPI. Ce montant initial et de principe de 1€ devrait apporter 19 500€ de recettes. Et il pourra être abondé progressivement jusqu'au seuil d'équilibre (1.3€ aujourd'hui).
    Il y a toutefois 3 points de vigilance :
    1. Les écoles publiques sont contre le principe de payer pour les interventions musicales. Le service risque d'être rendu uniquement aux écoles privées. Cette idée avait déjà été refusée en 2023 dans le cadre d'un projet d'augmentation des heures d'interventions pour répondre à l'intégralité des demandes et ne plus refuser une dizaine d'écoles comme c'est le cas actuellement..
    2. Une fuite des écoles publiques enrayerait une belle dynamique initiée depuis plusieurs années avec un risque d'avoir des heures non pourvues.
    3. Un grand travail de pédagogie de la part des élus est attendu notamment lors de la réunion de présentation des appels à projet de l'année 2026-2027.
  - Étudier la faisabilité d'une prise de compétence *Danse et théâtre* qui outre l'intérêt pédagogique et de dynamique d'école permet grâce à des marges élevées d'augmenter significativement les recettes.
  - Renforcer l'enseignement en collectif dans les parcours. Optimiser tous les temps de travail en jouant notamment sur la répartition entre ensembles et cours instrumentaux.
  - Augmenter le nombre d'adultes.
  - Augmenter les effectifs des pratiques collectives.
  - Promouvoir les offres hors parcours : Pass, stages, master class.
  - Développer les interventions extérieures (medico-social, crèche).

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 029-242900074-20260312-CC2026_03_35B-DE

- Limiter le décalage avec les tarifs pratiqués dans les autres structures d'enseignement artistique finistériennes et françaises pour assurer une mission de service public accessible.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 029-242900074-20260312-CC2026_03_35B-DE

1,3%	Tarifs EMI 2026-2027				
Parcours	Pays d'Iroise Communauté et communes conventionnées			Extérieurs	
	Enfant		Adulte	Enfant	Adulte
	Tarif base	Tarif plafond			
Complet	321	604	655	667	798
Complet 20	256	499	593	603	738
Eveil	98	157		240	
Découverte	114	180		279	
Ateliers	98	199	226	253	278
Ensembles	50	98	116	133	146
Pass instrument 2,5h	121		134		
Carte cadeau 1h	52				
Accompagnement de groupe / an	1821				
Intervention / médico-social / an	1548				
Groupe CE (10)	1418				
Coût horaire stage	5		6	5	6
Coût horaire stage avec matériel	6		7	6	7
Stage musique nautisme	257				
Location instrument / mois	22				
Intervention 1h	40				
Billetterie	5		10	5	10
Intervention scolaire / 10 séances / élève	10				
Module accpt 6h/tarif groupe	248				

Délibération

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du Conseil d'exploitation de l'Ecole de musique du 20 janvier 2026,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire est invité à :
- APPROUVER les tarifs 2026 de l'École de musique d'Iroise applicables à compter du 1er septembre 2026.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : **ADOPTE A LA MAJORITE – 3 VOTES CONTRE (ARMELLE JAOUEN, ALEXANDRE PRUVOST ET LOIC RAULT) ET 3 ABSTENTIONS (BERNARD BRIANT, JEAN-PIERRE LANDURE ET VERONIQUE PROVOST)**

Cette délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Rennes. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 029-242900074-20260312-CC2026_03_35B-DE

Le Président,

M. TALARMIN André